

AVANT D'INVESTIR, RENSEIGNEZ-VOUS !

Vous avez mis plusieurs années à épargner votre argent, alors prenez le temps qu'il faut pour bien l'investir.

Voici quelques conseils pratiques pour mieux investir :

Vos objectifs

- ❑ Définissez clairement vos objectifs de placement et déterminez votre niveau de tolérance au risque. En d'autres mots, seriez-vous confortable si la valeur de votre placement diminuait? Généralement, plus vos objectifs de rendement sont élevés, plus les risques du placement sont élevés.
- ❑ N'investissez pas dans des placements que vous ne comprenez pas.

Votre firme et votre représentant

- ❑ Vérifiez si la personne qui vous offre un placement a le droit de vous le vendre. Pour ce faire, vous pouvez appeler au Centre de renseignements de l'Autorité ou aller directement sur son site Web, à la section « Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer ».
- ❑ Choisissez bien la personne et l'entreprise avec laquelle vous faites affaire. Elles n'offrent pas tous les mêmes services : certaines offrent des conseils et autres services, par exemple recherche sur les titres, gestion de portefeuilles, etc. D'autres agissent plutôt comme intermédiaire en vendant et achetant des titres selon vos instructions, sans vous conseiller. C'est alors vous qui décidez et devez vivre avec vos décisions. Avant d'investir par vous-même, demandez-vous si vous êtes en mesure d'interpréter et de comprendre l'information financière, si vous disposez de suffisamment de temps pour gérer vos investissements, et si vous êtes capable de vous débrouiller seul. Au besoin, faites-en l'essai avec un petit investissement.
- ❑ Posez des questions sur les qualifications de votre représentant.
- ❑ Donnez à votre représentant des instructions claires sur les opérations que vous voulez faire et informez-le si votre situation change.

Sachez dans quoi vous investissez

- ❑ Lisez le prospectus des sociétés dans lesquelles vous envisagez investir.
- ❑ Si vous pensez emprunter de l'argent pour acheter des actions, renseignez-vous d'abord sur les conséquences. Si le cours de vos actions baisse, vous risquez de perdre votre mise de fonds, tout en étant tenu de rembourser votre emprunt.
- ❑ Prenez toujours le temps de faire vous-même des recherches à partir de sources d'information fiables.
- ❑ N'hésitez pas à poser des questions et informez-vous sur les entreprises dans lesquelles vous investissez.

Vos frais

- ❑ Comparez les coûts et les services de plusieurs entreprises avant de choisir. Assurez-vous de bien comprendre les frais et le mode de rémunération de votre représentant.

Gare à la fraude

Quand c'est trop beau pour être vrai... c'est peut-être le cas !

- ❑ Méfiez-vous des gens qui vous font miroiter des profits mirobolants. Les hauts rendements sont généralement assortis de risques élevés.
- ❑ Ne croyez pas toute l'information qui circule sur Internet, car il est facile d'exagérer et de mentir. Vérifiez la source de cette information.
- ❑ N'oubliez pas qu'il est illégal d'effectuer des opérations sur la base d'information qui n'est pas connue du public.
- ❑ Si on vous culpabilise parce que vous ne désirez pas investir dans des placements qu'on vous offre, n'investissez pas.
- ❑ Si un représentant refuse de dire pour quelle firme il travaille ou tente de changer de sujet après vous avoir donné très peu d'information, méfiez-vous.
- ❑ Si on vous demande de garder le secret sur un investissement, redoublez de prudence.

Centre de renseignements

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Janvier 2010

L'Autorité des marchés financiers, sa direction et son personnel ne sont pas responsables des conséquences d'erreurs qui pourraient avoir été commises dans la rédaction du présent document. Elle vous propose ce document à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.